



Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCATION

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 18 JUIN 2018
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE**

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2017
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 385'000.— pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert, part d'environ CHF 181'800.— pour la municipalité de Cortébert
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 85'000.— pour l'assainissement du gouffre des Bises de Cortébert, part d'environ CHF 17'000.— pour la municipalité de Cortébert
4. Discuter et approuver une dépense unique de CHF 6'900.— pour l'étude de la création d'une zone 30 km/h
5. Prendre connaissance du décompte final relatif au plan d'aménagement des eaux du ruisseau « Le Grabe »
6. Divers et imprévu

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale contre un acte législatif communal peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2017 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 18 mai 2018

Le Conseil municipal